



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL



N° D/2022-092

Nombre de Conseillers

En exercice : 23

Présents : 13

Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : M. BONNEAU Michel à M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette à Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme CANTIER Nadège – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES : M. MAY Abdelkrim – M. ERPATE Giovanni – M. DJEDDOU Rabah

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Thérèse MUNOZ.

RAPPORTS ANNUELS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE LE CREUSOT MONTCEAU (CUCM) SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DES DÉCHETS ET DE L'EAU – ANNÉE 2021
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS COMMUNAUTÉ URBAINE LE CREUSOT MONTCEAU (CUCM) – ANNÉE 2021.

Monsieur le Maire informe que la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau (CUCM) a adressé ses rapports annuels sur le prix et la qualité du service des déchets et de l'eau de l'année 2021, ainsi que son rapport d'activités 2021.

En effet, chaque année, les services de la CUCM éditent le rapport sur le prix et la qualité du service des déchets et de l'eau, visant à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux et à permettre un suivi de la performance et des résultats du service.

Concernant le rapport annuel d'activités, il est rappelé que conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ces rapports.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**



- **PREND ACTE** des rapports annuels sur le prix et la qualité du service des déchets et de l'eau de l'année 2021 de la CUCM.
- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités de l'année 2021 de la CUCM.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 23 DEC. 2022
et publié, affiché ou
notifié le 23 DEC. 2022
Le Maire,


Philippe PIGEAU

